



14ème législature

Question N° : 43890	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports par eau	Tête d'analyse > transports maritimes	Analyse > flotte de commerce française. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 26/11/2013 Réponse publiée au JO le : 18/02/2014 page : 1640		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les recommandations du rapport de son collègue député, Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, afin d'adapter notre dispositif existant, il est conseillé de rendre obligatoire au moins un embarquement sur un navire battant pavillon tiers en cours de formation d'officier à l'ENSM. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à cette proposition.

Texte de la réponse

La nécessité pour les jeunes officiers d'appréhender le mieux possible l'environnement international dans lequel le transport maritime est aujourd'hui un objectif partagé. D'ailleurs, la formation à l'École nationale supérieure maritime (ENSM) impose de plus en plus la composante « langue anglaise » dans les enseignements. C'est une des priorités de l'école en matière pédagogique. Un certain nombre d'élèves embarque déjà sur des navires battant pavillon étranger. Il est en revanche nécessaire de voir si cette mesure se doit d'être obligatoire ou non dans le cursus compte tenu, notamment, des difficultés parfois rencontrées par l'ENSM pour faire en sorte que chaque élève dispose de l'ensemble de ses stages obligatoires validés. C'est une question qui sera expertisée par l'ENSM dans un objectif d'opérationnalité du cursus de formation.